

**Objet : DETERMINATION DU NOMBRE
D'ADJOINTS**

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
29 février 2024

Date d'affichage :
29 février 2024

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 09
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Catherine VIGNON, Carole ROUE, Jean-Luc MASSON, Gilles DEMAISON, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Alexandre RUIZ, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Marcel BABAD donne pouvoir à Catherine VIGNON,
Jean-Jacques DUMONT donne pouvoir à Jacques BERGERET,
Eric LARDENOIS donne pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN,
Emmanuel MARPAUX donne pouvoir à Carole ROUE
Laurent GOUDARD donne pouvoir à Jean-Luc MASSON
Mylène GRECO-BOYER donne pouvoir à Loredana MARION
Catherine VALLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX,
Jérôme COLIN donne pouvoir à Vanessa REBEYREN
Marie-Chantal PESERY donne pouvoir à Alexandre RUIZ,

Absent excusé : néant

Secrétaire de Séance : Carole BONTEMPS-HESDIN

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2, « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal »,

Considérant la démission de Monsieur Gilles DEMAISON, élu adjoint au maire lors du Conseil municipal du 23 mai 2020,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de REYRIEUX étant de 27, il ne peut y avoir plus de 8 adjoints au maire. Ce nombre avait été fixé à 6 lors du Conseil municipal du 07 novembre 2023.

Il est proposé de fixer à CINQ le nombre des adjoints de la commune de REYRIEUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

FIXE à la majorité le nombre des adjoints au maire à CINQ.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 6 mars 2024

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20240306- 20240306DE01-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 07/03/2024</p>	<p>et de sa publication le 07/03/2024</p>
---	--	---